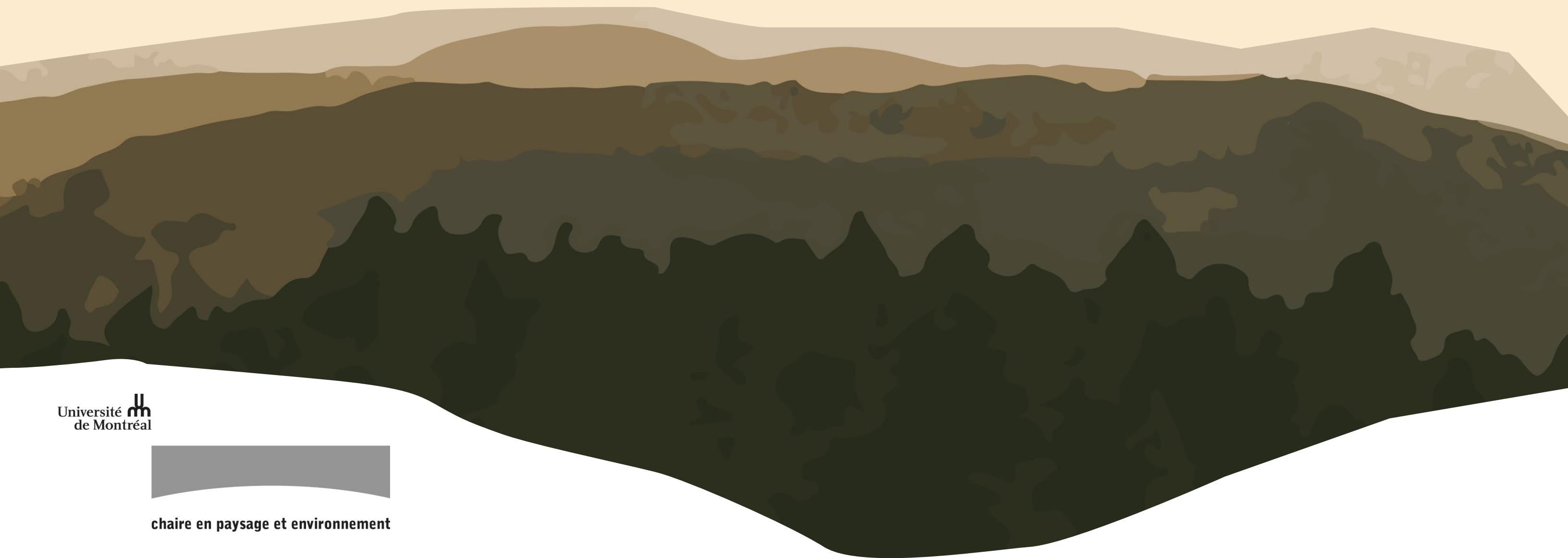


Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

Cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

- Régions administratives et territoires des communautés métropolitaines -



Équipe de recherche

Direction scientifique

Sylvain Paquette, titulaire de la Chaire en paysage et environnement (CPEUM) et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Faculté de l'aménagement) de l'Université de Montréal

Recherche et rédaction

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Louis-Félix Grothé, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Collaboration à la production

Jeanne-Hélène Jugie, conseillère de recherche (CPEUM)

Mise en page et illustrations

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Avec la participation financière de :



Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

Comment citer ce document :

PAQUETTE, S., TREMBLAY, T., GROTHÉ, L.-F. et JUGIE, J.-H. (2024). Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire. 28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2024

Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Contexte de la démarche

En 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a engagé le travail d'élaboration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ainsi, de nouvelles OGAT ont été rendues publiques en 2024. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite planifier le développement et la mise à disposition d'outils destinés au milieu municipal, soit aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté (MRC), pour accompagner ces acteurs clés dans la mise en œuvre des OGAT, maintenant que celles-ci sont publiées.

Le gouvernement souhaite que le milieu municipal soit adéquatement outillé pour intégrer le paysage comme une des dimensions importantes de la planification régionale et locale en aménagement du territoire. Dans le contexte actuel, le milieu municipal est souvent peu outillé pour documenter les paysages ou composantes paysagères qui :

- Suscitent la fierté et l'attachement ;
- Font l'objet de valorisations, d'une reconnaissance et d'aspirations par la collectivité ;
- Participent à définir le caractère et l'identité du territoire ;
- Ont des traits distinctifs à valoriser.

Bien que les MRC aient des compétences en matière de détermination des paysages depuis 1979, l'intérêt pour la dimension paysagère est un phénomène relativement récent en aménagement du territoire. Par conséquent, le milieu municipal a besoin de balises pour développer des initiatives structurantes en matière de protection et de mise en valeur des paysages. Ainsi, au moment où elles

seront sollicitées comme actrices de premier plan dans la mise en œuvre des OGAT, les municipalités et MRC ont tout intérêt à prendre connaissance de précédents inspirants en matière de prise en compte du paysage dans la planification municipale. Pour ce faire, le présent document offre une série de cas inspirants, présentée sous forme de fiches de bonnes pratiques sur le plan de la détermination, de la protection et de la mise en valeur des paysages tout en mettant en relief les éléments d'intérêt pour le milieu municipal.



La notion de paysage

Le paysage est un espace, un territoire qui s'offre aux regards des citoyens et des visiteurs. Il peut être naturel, le produit de l'intervention humaine ou les deux à la fois. Généralement, son appréciation est définie sur la base de valeurs (ex.: intérêt patrimonial, esthétique, écologique) et d'usages (ex.: résidentiel, touristique, agricole, industriel) variés. Ainsi, le paysage est une qualification sociale et culturelle d'un territoire. De plus, il est reconnu que la prise en compte du paysage comme valeur publique et identitaire d'un lieu, de même

que la mise en œuvre d'interventions portées sur la qualité et la diversité des caractères distinctifs d'un territoire donné sont structurantes, au plan économique, social et culturel. De ce fait, le paysage est avant tout une expression culturelle et sociale qui a une forte connotation économique en raison de sa valorisation dans l'habitation, les loisirs ou l'industrie touristique, que ce soit à l'échelle locale ou régionale.



Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Critères de sélection

Les principaux critères de sélection ayant mené à l'élaboration d'une liste de cas sont :

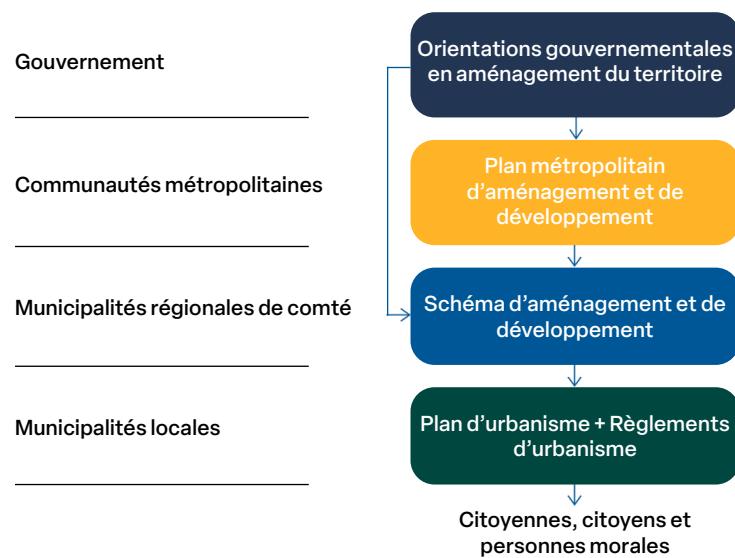
- **Visées de l'objectif 5.2 des OGAT : Préserver et mettre en valeur les composantes culturelles du territoire**

En s'appuyant sur l'attente 5.2.1, qui stipule que les MRC doivent déterminer les composantes culturelles et prévoir des moyens pour assurer leur préservation et leur mise en valeur, les cas retenus représentent des exemples concrets de détermination, de préservation et de valorisation des paysages.

- **Cadre administratif de référence**

Afin de bénéficier à un plus grand nombre d'acteurs agissant sur le territoire, les cas représentés sont issus à la fois du milieu des municipalités locales, des MRC, comme à l'échelle des communautés métropolitaines et des régions administratives.

Le principe de conformité



• Contexte d'implantation

Le Québec est caractérisé par des réalités territoriales variées comprenant à la fois de petites municipalités de moins de 1 000 habitants et de vastes régions métropolitaines de plusieurs milliers d'habitants. Afin de rendre compte de la diversité des contextes dans lesquels se trouvent les différentes municipalités québécoises, certains critères de sélection ont été mis en place. À terme, ceux-ci visent à offrir une variété de cas inspirants pour que chaque municipalité puisse trouver des exemples comparables à sa situation. Ces critères prennent en compte, notamment :

- La localisation des villes et des MRC sur le territoire québécois;
- Les modes de participation publique ou de concertation mobilisés;
- Le degré de maturité des démarches en matière d'intégration et de gestion du paysage.

• Types de cas

Pour illustrer la panoplie d'options qui s'offre aux municipalités en ce qui concerne l'intégration et la prise en compte du paysage, différents types de cas ont été choisis, permettant de témoigner de l'opérationnalisation des différentes visées. Les types de cas retenus s'apparentent à :

- Réalisation d'études et/ou démarche singulière de prise en compte des paysages ;
- Outils de planification ;
- Démarche de mise en œuvre ou d'intervention ;
- Monitorage et suivis.



Liste des cas inspirants

Régions et communautés métropolitaines

			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
1	CCN	Plan directeur du parc de la Gatineau	●				
2	CCNQ	Réaménagement du littoral du Saint-Laurent - phase 4		●			
3	CMM	Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse	●	●	●		
4	Gaspésie-Î-d-I-M	Charte des paysages de la Gaspésie			●		
5	Mauricie	Websérie : Opération Paysages Mauricie				●	
6	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Valeur économique et sociale des paysages	●				

Municipalités régionales de comté (MRC)

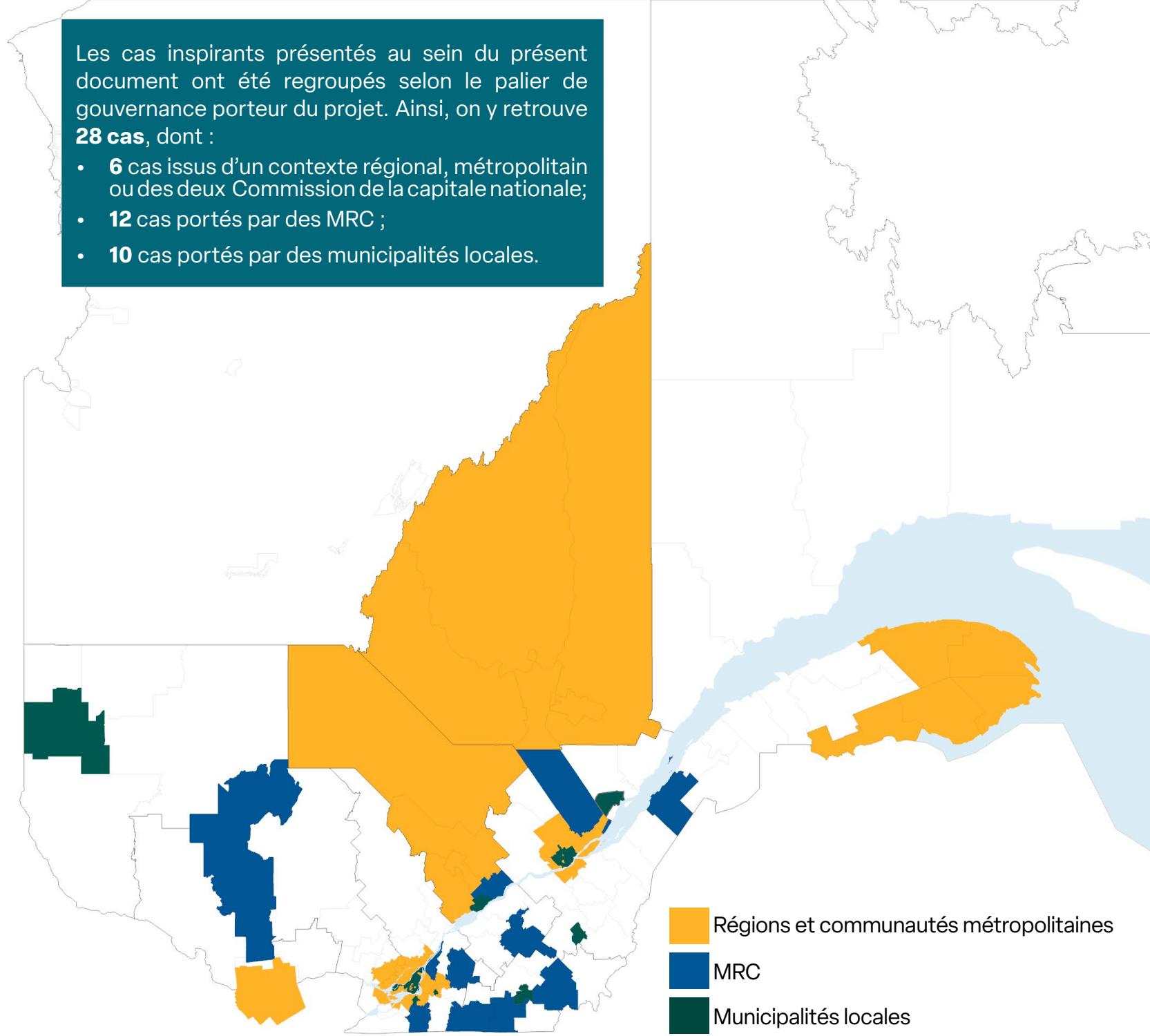
			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
7	Arthabaska	Potentiel panoramique du contrefort appalachien	●				
8	Brome-Missisquoi	Websérie Paysage en série		●		●	
9	Côte-de-Beaupré	Bilan du SADD 2014-2018		●	●		
10	des Chenaux	Plan régional des milieux humides et hydriques	●	●	●		
11	Haut-Saint-François	Circuit des sheds panoramiques			●		
12	Jardins-de-Napierville	Diagnostic des paysages agricoles	●	●	●		
13	Kamouraska	Paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux	●	●	●		
14	Marguerite-d'Youville	Atlas des paysages de Marguerite-D'Youville	●	●	●		
15	Maskoutain	Diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains	●				
16	Memphrémagog	Observatoire photographique des paysages	●				
17	Memphrémagog	Plan d'action paysage 2022-2026		●	●	●	
18	Vallée-de-la-Gatineau	Plan de développement de la zone agricole et agroforestière	●	●	●		

Municipalités locales

			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
19	Adstock	Plan paysage de la municipalité d'Adstock	●	●	●		
20	Baie-Saint-Paul	Plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul		●	●		
21	Chambly	Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Chambly		●	●		
22	Montréal	Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard		●	●		
23	Montréal	Place des Fleurs-de-Macadam	●	●	●	●	
24	Québec	Plan de mise en valeur des rivières de Québec		●	●		
25	Rouyn-Noranda	Plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko	●	●	●		
26	Saint-Constant	Démarche-type de cocréation des paysages	●	●	●		
27	Sherbrooke	Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville	●	●	●		
28	Trois-Rivières	Plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières	●	●			

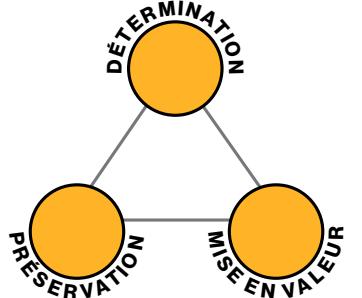
Les cas inspirants présentés au sein du présent document ont été regroupés selon le palier de gouvernance porteur du projet. Ainsi, on y retrouve **28 cas**, dont :

- **6 cas issus d'un contexte régional, métropolitain ou des deux Commission de la capitale nationale;**
- **12 cas portés par des MRC ;**
- **10 cas portés par des municipalités locales.**



Lexique des critères

Visée



Critères de sélection de cas qui correspondent aux trois types de visées ; détermination, préservation et mise en valeur.

• Détermination

Détermination des composantes culturelles à préserver ou à mettre en valeur.

• Préservation

Ensemble de pratiques comprenant l'entretien, la réhabilitation, la requalification, la restauration, la conservation, l'utilisation durable, le maintien et la transmission du paysage au bénéfice des générations actuelles et futures.

• Mise en valeur

Promotion, diffusion et mise en valeur des paysages au profit de la communauté. La mise en valeur se rapporte autant à la notion de préservation, de conservation ou d'exploitation, selon ce qui est déterminé comme étant optimal pour le territoire visé. De plus, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur vise un équilibre harmonieux entre chacune de ces notions.

Variété des contextes



Maturité de la démarche



Concertation entre parties prenantes



Participation publique



Primauté et unicité de la démarche

Type de cas



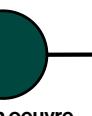
Etude



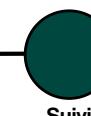
Planification



Mise en oeuvre



Intervention



Suivi

Critères démontrant la progression d'une étape à une autre, particulièrement en ce qui concerne l'opérationnalisation de démarches de détermination préexistantes vers des actions concrètes de préservation ou de mise en valeur

• Étude

Cas visant à développer des connaissances sur le paysage, en mettant l'accent sur des méthodes innovantes. Préanalyse nécessaire à des interventions de type préservation et mise en valeur.

• Outil de planification

Cas témoignant de la concordance à un ou des outils de planification en place, à l'intégration d'un nouvel outil de planification (ex. plan directeur) ou de concordance/intégration d'un outil de planification récemment mis à la disposition des MRC/municipalités locales (ex. PRMHH).

• Outil de mise en œuvre

Cas présentant un plan d'action ou de mise en œuvre d'intervention, de préservation et/ou de mise en valeur des composantes culturelles.

• Intervention

Cas présentant une intervention physique sur le territoire ou une réalisation concrète.

• Démarche de suivi et monitorage

Cas présentant une démarche permettant de mesurer l'atteinte des objectifs d'actions paysagères et/ou permettant d'évaluer l'évolution des paysages, notamment de leur transformation vis-à-vis d'une menace

Clé de lecture

L'atteinte des différents critères liés aux visées, à la variété des contextes (pictogrammes) et aux types de cas/ échelle de progression est visuellement représentée par une gradation des couleurs, variant selon les couleurs principales propre à chaque territoire ciblé.

Code couleur d'atteinte des critères



Numéro de la fiche	Territoire (Municipalité, MRC, Région)	Visée(s) du cas présenté	Années de réalisation	Variété des contextes (teinte foncé si présent)	Réalisation à l'intérieur et/ou mandataire	Porteurs du projet (*)
3	Communauté métropolitaine de Montréal Ville de Varennes	Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse	Année 2023	Réalisation Stantec		Partenaires Communauté métropolitaine de Montréal* Gouvernement du Québec (programme de la trame verte et bleue du grand Montréal) Ville de Varennes Ville de Repentigny Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Type de cas / échelle de progression de la démarche correspondant au cas présenté						Explication de la prise en compte des dimensions paysagères au sein du cas présenté
Mise en contexte de la démarche		Plan directeur pour la création d'un parc métropolitain sur l'île Sainte-Thérèse Située dans les limites de la municipalité de Varennes, l'île Sainte-Thérèse est la 5e plus grande île de l'archipel d'Hochelaga (5.7 km²). Dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue, et dans la foulée des objectifs de création du Grand parc de l'Est, le plan directeur vise ultimement la création d'un parc écotouristique sur l'île Sainte-Thérèse, île historiquement occupée par quelques agriculteurs et villégiateurs. La création d'un parc métropolitain à cet emplacement s'inscrit dans une volonté de démocratisation de l'accès aux rives, tout en rendant accessibles au public les paysages emblématiques qu'offrent les vastes terres publiques de l'île. Ce projet a été réalisé en vertu d'un partenariat intermunicipal, de même qu'avec l'apport de plusieurs organismes publics.		Prise en compte des dimensions paysagères En plus d'assurer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité du site, le plan directeur de l'île Sainte-Thérèse s'appuie également sur la protection et la mise en valeur des paysages significatifs ainsi que des points de vue d'intérêt depuis et vers l'île. En misant sur la mise en valeur des aspects culturels, patrimoniaux, historiques et archéologiques de l'île, la proposition de parc écotouristique puise ainsi dans les composantes sociales et identitaires qui ont façonné l'occupation de l'île d'hier à aujourd'hui, offrant de nouveaux regards sur ces paysages actuellement peu accessibles. La création de pôles thématiques renforce l'identité distinctive des différents secteurs de l'île.		
Carte de localisation						Synthèse concernant le caractère inspirant du cas présenté
				Éléments à retenir :		Documentations, ressources et informations supplémentaires pertinentes en lien avec le cas
				Pour en savoir plus :		

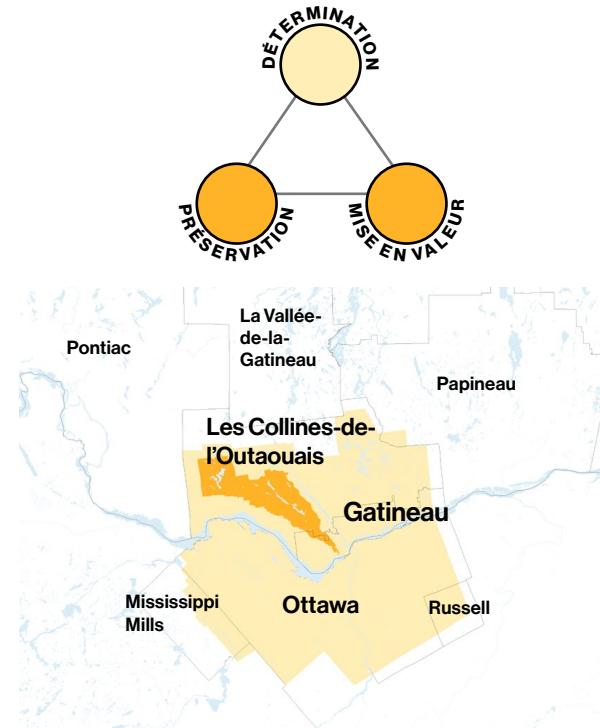
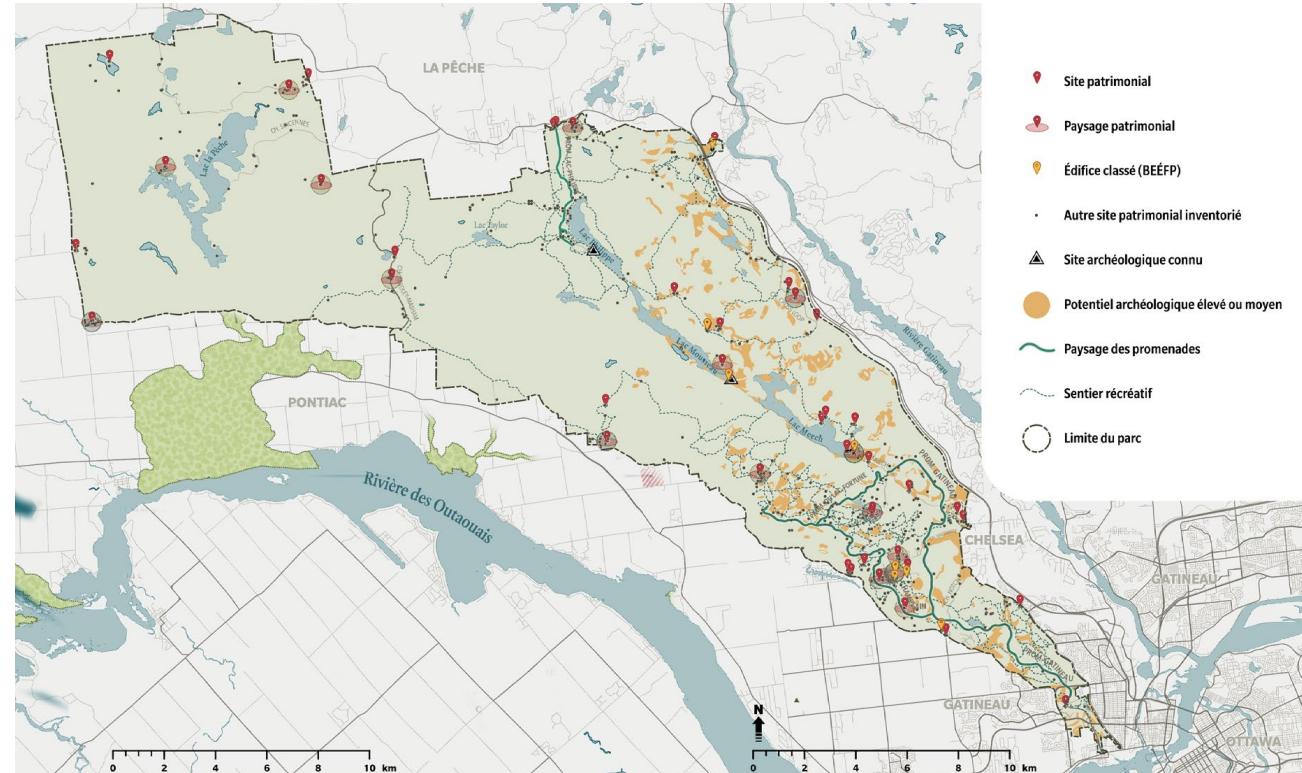
Plan directeur du parc de la Gatineau



Plan directeur du principal espace naturel de la région de la capitale du Canada

S'étendant sur plus de 50 kilomètres le long de la rivière Gatineau, le parc fédéral de la Gatineau est le plus important ensemble naturel de la région de la capitale du Canada. Le large territoire du parc présente non seulement de vastes espaces de conservation de la biodiversité, mais aussi un large éventail d'activités de plein air, ainsi que des sites patrimoniaux reconnus. Le parc de conservation est toutefois victime de sa popularité. Le développement résidentiel qui s'opère à proximité du parc participe à la fragmentation des écosystèmes et à l'apparition d'un réseau de sentiers informels au sein du parc, ce qui affecte la qualité des milieux naturels. Le plan directeur du parc a ainsi été réalisé afin de concilier les objectifs de préservation de la riche biodiversité du lieu, de mise en valeur de son patrimoine culturel et paysager, ainsi que d'accessibilité aux sites.

Carte des éléments du patrimoine du parc de la Gatineau



Prise en compte des dimensions paysagères

Les sentiers présentant les paysages emblématiques et incontournables du site, qu'ils soient naturels ou culturels, ainsi que les sites et paysages patrimoniaux, ont été identifiés, puis intégrés au sein d'un exercice de planification du patrimoine culturel. En mettant en relation ces éléments, le parc offre aux visiteurs des parcours variés, permettant d'apprécier les paysages nés de la cohabitation entre l'activité humaine et les milieux naturels propres à la région.

Les espaces du parc ont aussi été découpés de façon à respecter les dynamiques propres à chaque aire. L'affectation du sol, qui en découle, différencie les ambiances et panoramas propres aux différentes aires définies, afin d'offrir aux usagers une expérience paysagère diversifiée, tout en préservant les milieux naturels plus fragiles.

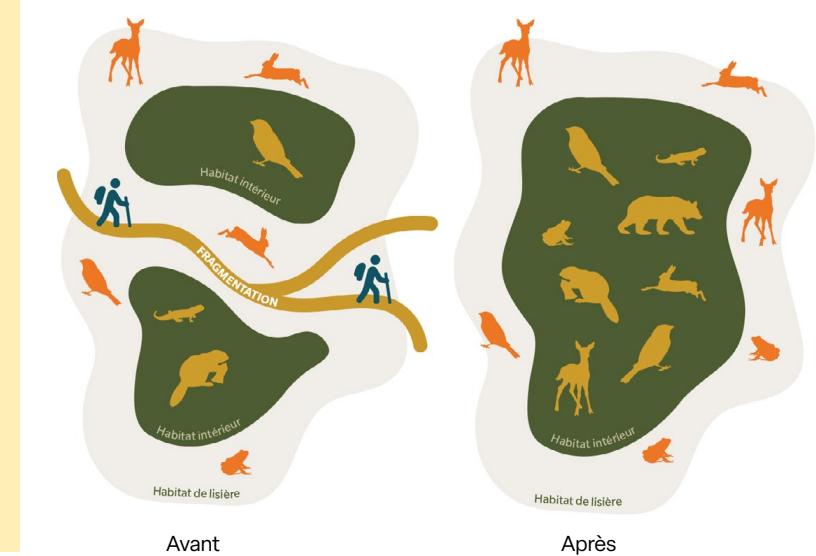


Les ruines Carbide-Wilson

Défragmentation des habitats naturels

Éléments à retenir :

- Plan directeur, un outil pour concilier les objectifs de conservation des milieux naturels et de mise en valeur du patrimoine culturel et paysager
- Inventaire des éléments patrimoniaux et des paysages culturels du parc
- Identification des sentiers donnant accès aux paysages d'exception
- Affectation du sol qui prend en compte les ambiances et panoramas propres à chaque aire



Pour en savoir plus :

- CCN. Plan directeur du parc de la Gatineau : <https://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau#doc1>
- CCN. Plan du patrimoine culturel : <https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/Plan-du-patrimoine-culturel.pdf>
- CCN. Plan de conservation des écosystème : <https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/plan-conservation-ecosystemes-parc-Gatineau-resume-fev-2010.pdf>
- CCN. Rapport de consultation publique : <https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/GPMP-Phase-4-FR-FINAL.pdf>

Commission de la capitale nationale du Québec

Ville de Québec

Année

2024

Réaménagement du littoral du Saint-Laurent - Phase 4

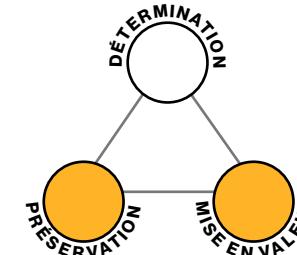


Concours d'idées international pluridisciplinaire en aménagement du territoire

La Ville de Québec travaille depuis 1997 sur le réaménagement et la revalorisation du littoral du Saint-Laurent, pour y offrir des espaces publics attrayants, mettant de l'avant les paysages et les milieux naturels qui le composent. La 4e phase du projet fut amorcée en novembre 2023 avec un concours d'idéation international, visant la valorisation d'une portion de la promenade Champlain, une zone de 8 km entre le secteur d'Estimauville et le parc de la Chute-Montmorency, qui intégrerait autant les dimensions environnementales, paysagères, patrimoniales que récréatives du lieu. L'objectif était de rassembler les idées innovantes pour guider les futures actions gouvernementales autour du littoral du Saint-Laurent.



Proposition d'aménagement. Équipe : Atelier L'Abri, Écoterritoire, Ghost, Le Picbois, Montréal (Canada)



Lauréats

- 1er prix : Atelier l'abri, Écoterritoire, Ghost, Le Picbois
- 2e prix : Re-A.D / ONE Architecture
- 3e prix : Pelletier de Fontenay & Enclume

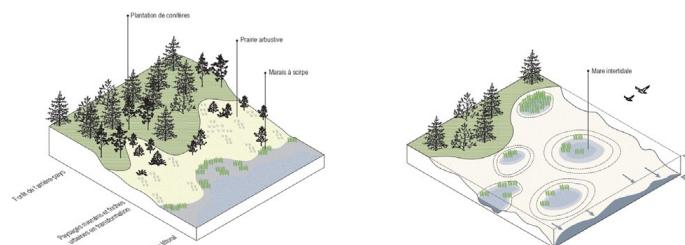


Partenaire(s)

Commission de la capitale nationale du Québec*
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Port de Québec
Ville de Québec

Prise en compte des dimensions paysagères

Les participants étaient invités à structurer leurs propositions autour de quatre grands axes, parmi lesquels figurent la valorisation et l'accessibilité continue du littoral ainsi que la conservation et la mise en valeur des milieux naturels. Ces axes traduisent : d'une part, une volonté de rendre accessibles au public les paysages offerts par le littoral ; d'autre part, la volonté de conserver les milieux naturels participe intrinsèquement à la préservation et à la mise en valeur des paysages et des vues offerts par ceux-ci. Les propositions se devaient aussi d'offrir une connexion harmonieuse avec les quartiers voisins, autant physique que visuelle et paysagère, pour offrir une expérience continue le long du littoral.



Plan axonométrique du littoral. Équipe : Pelletier de Fontenay & Enclume, Montréal (Canada)

Éléments à retenir :

- Idées innovantes pour guider les futures actions gouvernementales
- Émergence des enjeux actuels et anticipation de ceux à venir
- Production d'une variété de projets et concepts stimulants provenant d'acteurs variés
- Liberté créative offerte aux participants dans leurs propositions d'aménagement

Pour en savoir plus :

- CCNQ. Concours : <https://www.capitale.gouv.qc.ca/reamenagement-du-littoral-du-saint-laurent-phase-4/>
- CCNQ. Rapport du jury : <https://www.capitale.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/littoral-est-jury.pdf>

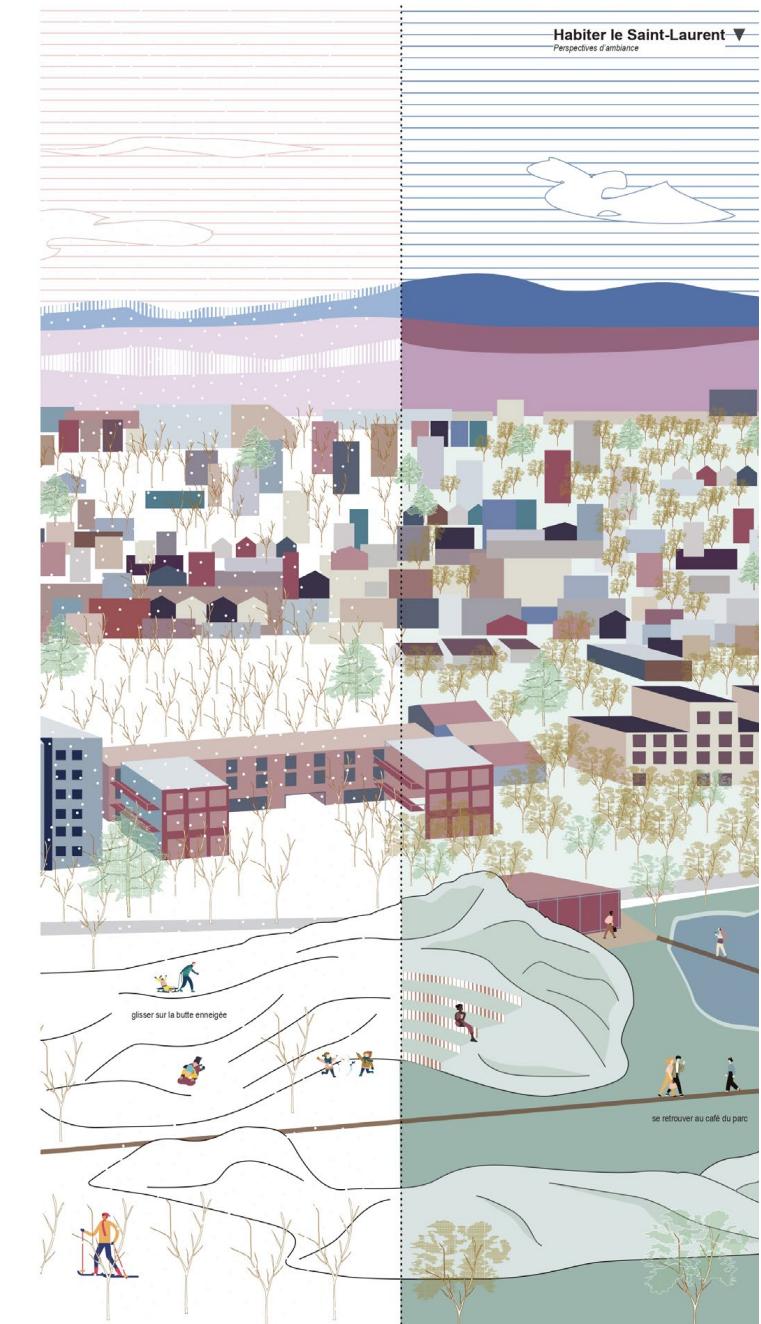


Schéma d'ambiance. Équipe : La pente douce, Montréal (Canada)

Communauté métropolitaine de Montréal

Ville de Varennes

Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse

Année

2023

Réalisation

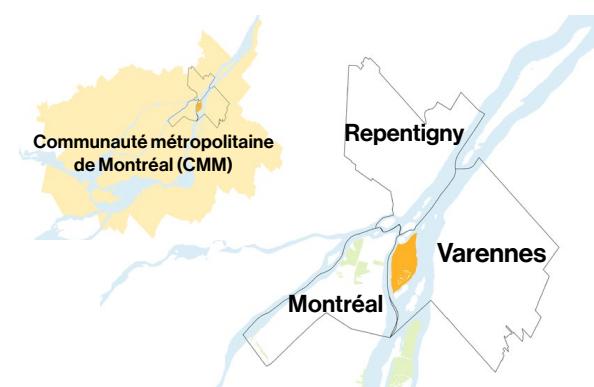
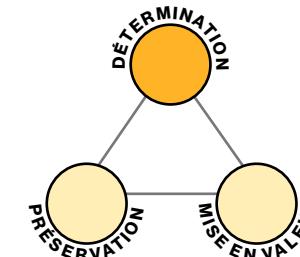
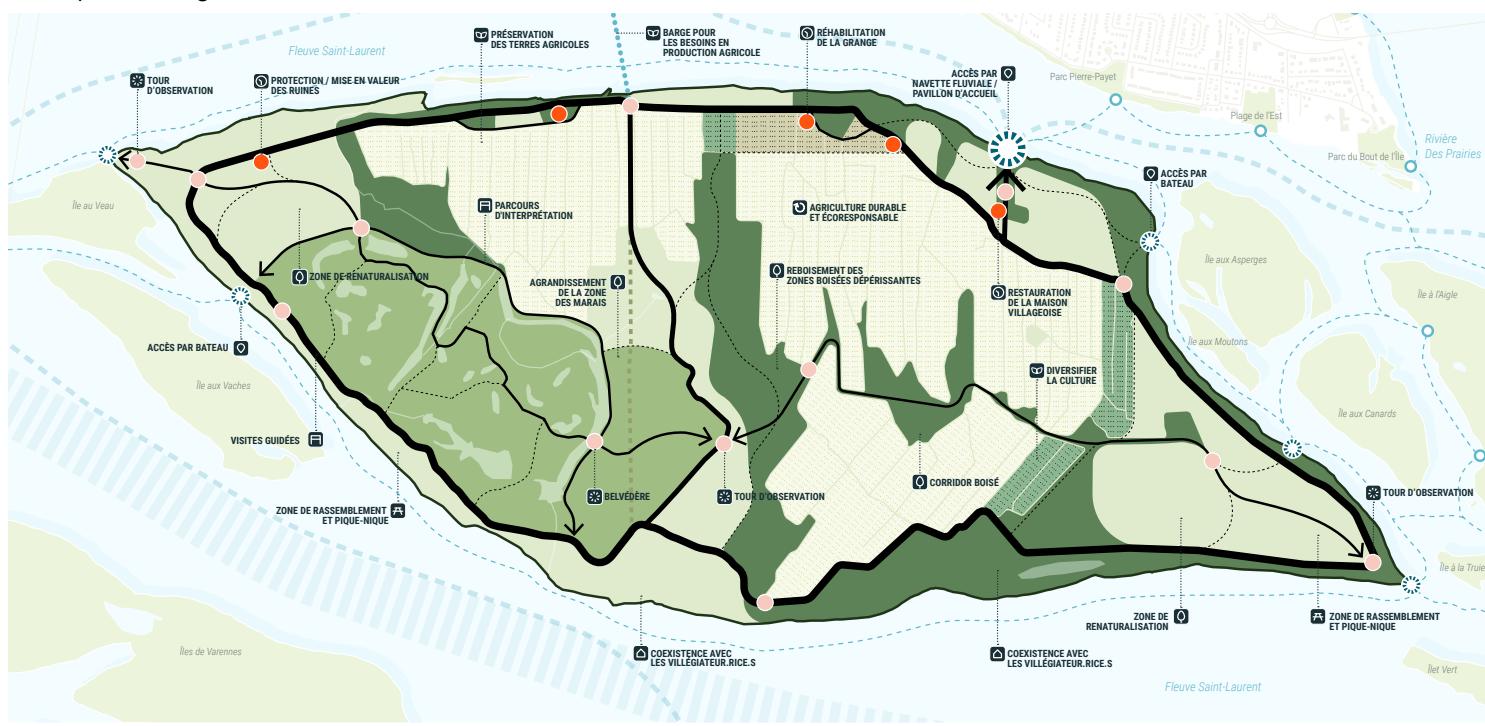
Stantec



Plan directeur pour la création d'un parc métropolitain sur l'île Sainte-Thérèse

Située dans les limites de la municipalité de Varennes, l'île Sainte-Thérèse est la 5e plus grande île de l'archipel d'Hochelaga (5.7 km²). Dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, et dans la foulée des objectifs de création du Grand parc de l'Est, le plan directeur vise ultimement la création d'un parc écotouristique sur l'île Sainte-Thérèse, île historiquement occupée par quelques agriculteurs et villégiateurs. La création d'un parc métropolitain à cet emplacement s'inscrit dans une volonté de démocratisation de l'accès aux rives, tout en rendant accessibles au public les paysages emblématiques qu'offrent les vastes terres publiques de l'île. Ce projet a été réalisé en vertu d'un partenariat intermunicipal, de même qu'avec l'apport de plusieurs organismes publics.

Concept d'aménagement de l'Île Sainte-Thérèse



Prise en compte des dimensions paysagères

En plus d'assurer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité du site, le plan directeur de l'île Sainte-Thérèse s'appuie également sur la protection et la mise en valeur des paysages significatifs ainsi que des points de vue d'intérêt depuis et vers l'île. En misant sur la mise en valeur des aspects culturels, patrimoniaux, historiques et archéologiques de l'île, la proposition de parc écotouristique puise ainsi dans

Partenaires

Communauté métropolitaine de Montréal*
Gouvernement du Québec
(Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue)
Ville de Varrennes, Ville de Repentigny
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

les composantes sociales et identitaires qui ont façonné l'occupation de l'île d'hier à aujourd'hui, offrant de nouveaux regards sur ces paysages actuellement peu accessibles. La création de pôles thématiques renforce l'identité distinctive des différents secteurs de l'île.

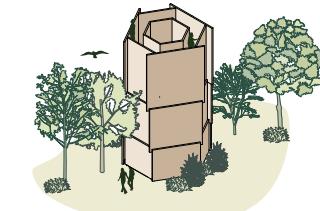
PRINCIPE 4
ACCÈS



PRINCIPE 5
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



PRINCIPE 6
REPÈRES VISUELS

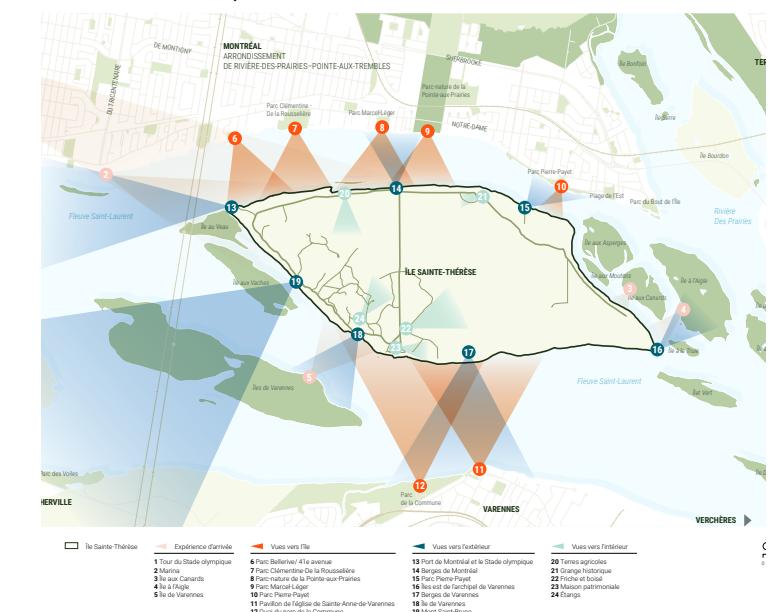


Extrait des principes proposés par le Plan directeur

Éléments à retenir :

- Planification d'un parc d'envergure métropolitaine
- Concertation entre plusieurs paliers de gouvernance (provincial, métropolitain et municipal)
- Détermination des paysages qui prend en compte les spécificités du milieu
- Valorisation des points de vue vers et depuis l'île
- Accessibilité accrue aux expériences paysagères offertes depuis et vers l'île Sainte-Thérèse

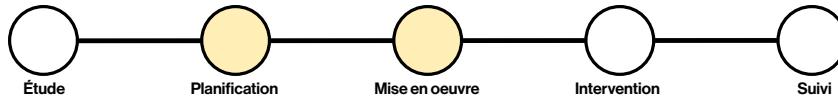
Carte des vues depuis et vers l'île Sainte-Thérèse



Pour en savoir plus :

- Ville de Varennes. Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse : https://www.ville.varennes.qc.ca/uploads/Actualites/2024/02_Fev/Plandirecteur_IleSainteTherese.pdf

Charte des paysages de la Gaspésie

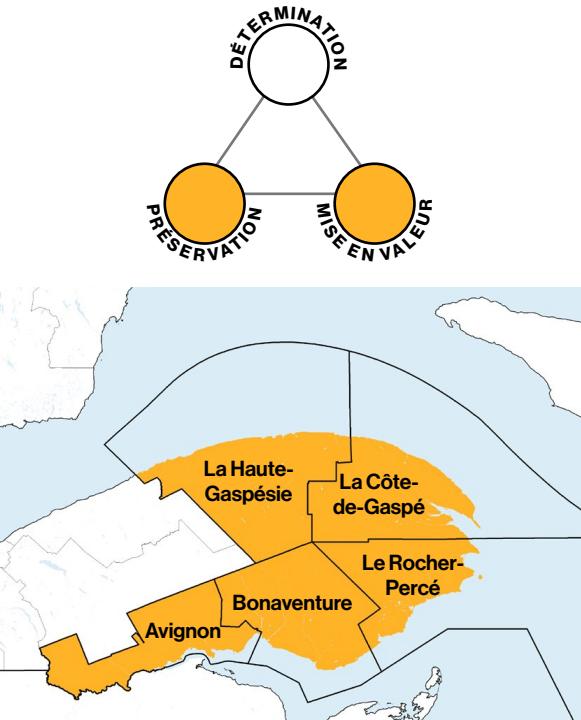


Une charte des paysages pour sensibiliser et engager la région de la Gaspésie

En 2013, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRE-GIM), instance de gouvernance abolie en 2015, a adopté la charte des paysages de la Gaspésie, dans l'objectif de sensibiliser et engager la région et ses acteurs dans une démarche commune et rassembleuse de préservation et de mise en valeur des paysages gaspésiens. La charte des paysages est une initiative volontaire, soutenue par l'accord entre différents signataires, œuvrant autant à l'échelle régionale que municipale. Ces acteurs se rassemblent autour d'une même volonté de sensibiliser leur milieu face à la valeur, mais aussi à la fragilité de leurs paysages. Au total, ce sont 36 organisations locales, dont quatre ministères, quatre MRC, 13 municipalités, les trois parcs nationaux de la région et l'association touristique de la Gaspésie qui se sont ralliés à cette initiative. C'est grâce à cette démarche réalisée il y a plus d'une décennie que les cinq MRC de la Gaspésie travaillent aujourd'hui à l'élaboration d'un atlas des paysages couvrant l'ensemble du territoire de la région.



La municipalité de Grande-Vallée, en Gaspésie



Réalisation

Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRE-GIM)



Partenaires

CRE-GIM *
36 partenaires :
Ministères (4)
MRC (4)
Municipalités (13)
Parcs nationaux (3)
Association touristique régionale de la Gaspésie

Prise en compte des dimensions paysagères

La charte s'applique autant aux paysages remarquables qu'à ceux du quotidien. Les sept chantiers paysagers potentiels identifiés par la charte proposent différentes actions impliquant toutes les parties prenantes dans la préservation et la mise en valeur des paysages. Le premier chantier par exemple, qui traite du réseau routier, suggère une meilleure concertation entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et les acteurs publics, afin de préserver les vues sur la mer depuis les routes qui la bordent, notamment la route 132, qui structure la région et l'expérience du paysage offerte. Une attention particulière est également portée à l'affichage et aux ensembles résidentiels aux abords de cette route, qui devront minimiser leurs répercussions sur le paysage et préserver les percées visuelles.

Les sept chantiers potentiels identifiés par la charte sont :

- Réseau routier et affichage commercial ;
- Aménagement paysager de sites stratégiques ;
- Qualité du cadre bâti ;
- Connaissance et mise en valeur des paysages ;
- Infrastructures de services (transport et distribution de l'électricité, télécommunication) ;
- Accès aux paysages maritimes et riverains ;
- Intégration des infrastructures industrielles dans le paysage.

Éléments à retenir :

- Initiative volontaire, pour sensibiliser, éduquer une collectivité face à la valeur, mais aussi à la fragilité des paysages
- Adhésion de différents acteurs autour d'une vision commune
- Volonté politique et citoyenne de protéger et mettre en valeur les paysages régionaux et locaux
- Préservation des paysages maritimes en bordure de route

Pour en savoir plus :

- CRE-GIM. Charte des paysages de la Gaspésie : <https://www.mrcbonaventure.com/wp-content/uploads/2019/05/Charte-des-paysages-de-la-gasp%C3%A9sie-avril-2013.pdf>

Extrait de la section Chantiers paysagers potentiels

Actions

1 Favoriser diverses initiatives qui permettent de découvrir ces paysages : haltes, circuits de découverte (ex. : une route géolocalisée des paysages gaspésiens d'exception).

Connaissance et mise en valeur des paysages

2 Planifier le développement afin de favoriser la conservation d'accès à certains paysages (ex. : l'achat de terrains par les municipalités, la création de réserves foncières, la remise en culture de terres en friche, les cultures paysagères)

3 Conserver et créer des ouvertures de qualité sur certains paysages dignes d'intérêt, notamment par une agriculture dynamique et soucieuse de la préservation de la spécificité du patrimoine agricole gaspésien.

Accès aux paysages

1 Circonscrire les secteurs de la route 132 sur lesquels il faudrait encadrer le développement résidentiel, commercial ou industriel pour préserver des percées visuelles sur les paysages.

Intégration des infrastructures industrielles dans le paysage

2 Prendre les mesures pour conserver, voire augmenter le nombre d'accès publics à la mer.

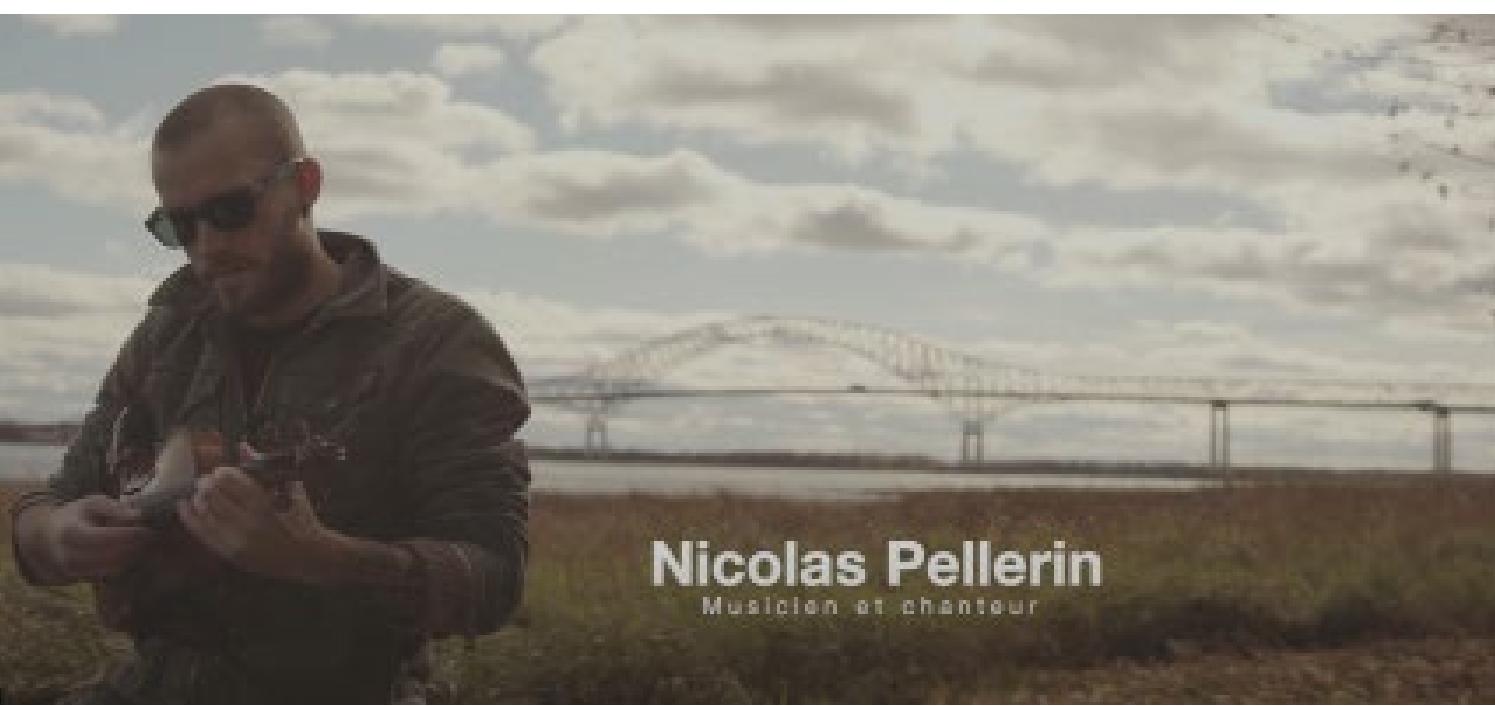
1 Créer un comité de travail pour proposer des solutions créatives afin d'encadrer l'implantation et la meilleure intégration possible des nouvelles infrastructures industrielles, incluant les éoliennes et les lignes de transport d'électricité dans les paysages gaspésiens.

Websérie: Opération Paysages Mauricie

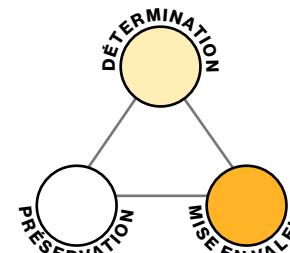


Un concours et des capsules vidéos pour mettre en valeur les paysages régionaux de la Mauricie

En 2016, Culture Mauricie annonçait les sept paysages coups de cœur soumis par la population dans le cadre de son projet sur le patrimoine paysager « Opération Paysages Mauricie ». Parmi plus de 350 propositions, un territoire porteur de valeur paysagère pour la communauté fut sélectionné par un jury, et ce, pour chacune des MRC de la région. En incluant la Nation Atikamekw, le nombre de territoires retenus fut de sept. Ces sept territoires d'intérêt paysager furent ensuite mis en valeur dans une série de capsules permettant de faire découvrir les paysages régionaux de la Mauricie.



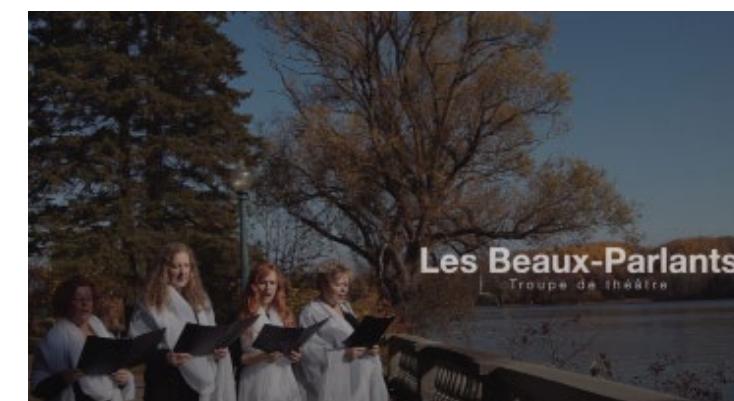
Capsule artistique - Les 50 ans du pont Lavolette



Prise en compte des dimensions paysagères

Afin de mettre en valeur ces paysages, Culture Mauricie a produit des capsules dites « témoignages », tournées dans chacun des lieux retenus, avec des personnages singuliers du territoire exprimant leur attachement au paysage retenu.

En plus de ces témoignages, huit autres capsules mettent en scène des artistes de la région qui offrent des performances dans chacun des lieux retenus. Cet exercice permet de montrer, en alliant art et paysage, l'importance identitaire des paysages.



Capsule artistique - Shawinigan

Éléments à retenir :

- Concours impliquant la population dans la mise en valeur et la reconnaissance des paysages
- Concertation entre plusieurs acteurs incluant la Nation Atikamekw
- Démarche qui rend compte du caractère subjectif de la notion de paysage
- Communion entre art et paysage, en vue de valoriser leur caractère identitaire

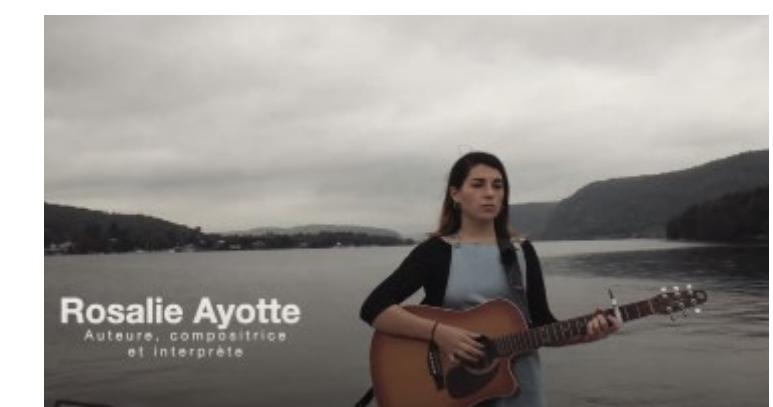
Pour en savoir plus :

- [Paysages Mauricie : <http://www.paysagesmauricie.ca/>](http://www.paysagesmauricie.ca/)
- [Culture Mauricie : <https://www.culturemauricie.ca/>](https://www.culturemauricie.ca/)



Jacques Newashish
Artiste en arts visuels et acteur

Capsule témoignage - Territoire atikamekw



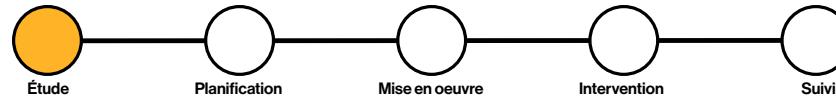
Rosalie Ayotte
Auteure, compositrice
et interprète

Capsule artistique - Mékinac



Capsule artistique - Trois-Rivières

Valeur économique et sociale des paysages

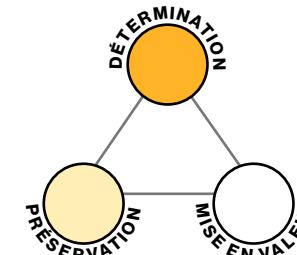
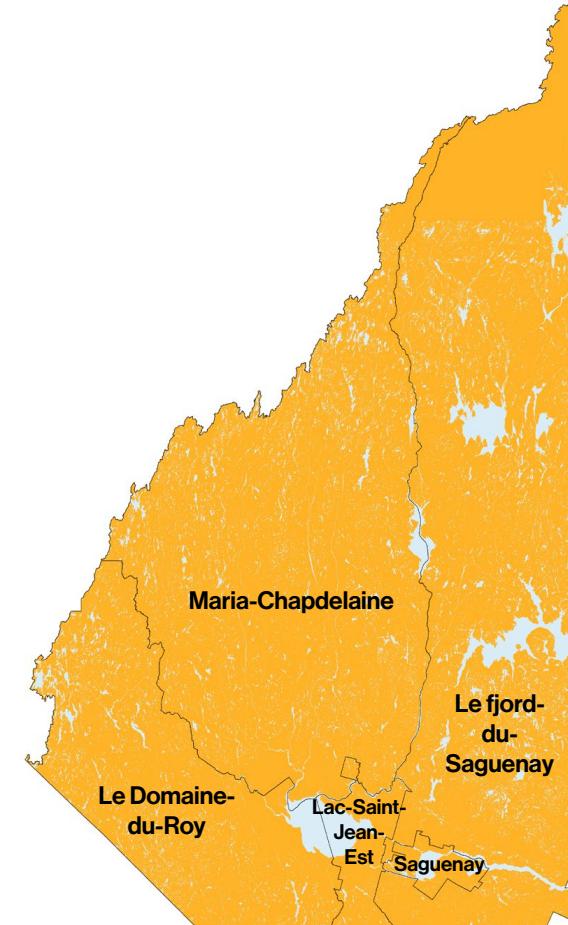


Une étude de la valeur des paysages pour mieux les protéger

Dans un objectif de protéger les espaces naturels et leurs paysages face aux projets d'exploitation des ressources naturelles dans la région, Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean a engager une étude afin de faire valoir un argumentaire socio-économique autour des paysages. Pour ce faire, les firmes mandatées ont procédé, dans un premier temps, à l'inventaire, l'identification et la classification des paysages, ainsi que des infrastructures d'accès et de promotion des attraits touristiques, pour en dégager leur valeur sociale. Pour l'aspect économique, l'étude s'est basée sur le concept de valeur économique totale des paysages, qui est défini comme l'ensemble des valeurs monétaires générées par les biens et services écosystémiques, marchands et non marchands. Une valeur monétaire est ainsi attribuée à l'échelle de chaque hectare. C'est en alliant les aspects social et économique que l'étude souhaite préserver la richesse naturelle et paysagère de la région.

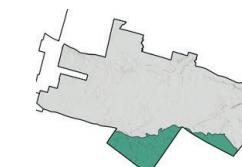
Les différentes formes de valorisation et les indicateurs composites utilisés pour analyser la valeur des paysages

Valorisations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> Milieux fauniques Milieux floristiques Milieux humides/hydriques Territoires protégés
Valorisations culturelles / patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> Immeubles-sites-cités Lieu historique national du Canada Sites archéologiques connus Autres lieux à caractère reconnu
Valorisations esthétiques / emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> Paysages les plus photographiés Rareté géographique (formes) Paysages automnaux/hivernaux Territoires d'intérêt esthétique
Valorisations sociales	<ul style="list-style-type: none"> Lieux visités pour le paysage Coups de coeur paysage Préoccupation citoyennes



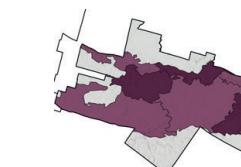
Prise en compte des dimensions paysagères

L'étude sociale des paysages se base autour de l'évaluation de paramètres qualitatifs des paysages, soit leur valeur culturelle, sociale, environnementale et esthétique. La région a été découpée en 68 entités de paysages distinctes, possédant chacune leurs propres caractéristique et dynamique en fonction de l'activité humaine et la géographie de chaque entité. En plus des paysages en soi, la qualité des installations permettant de les apprécier et de les mettre en valeur est aussi



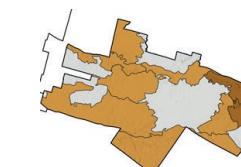
Valeur environnementale supérieure à la moyenne

12% du territoire
2 entités de paysage



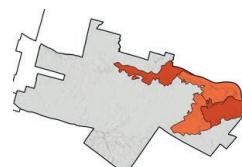
Valeur culturelle/patrimoniale supérieure à la moyenne

65% du territoire
9 entités de paysage



Valeur esthétique/embrématique supérieure à la moyenne

65% du territoire
10 entités de paysage



Valeur sociale supérieure à la moyenne

18% du territoire
5 entités de paysage

Cartographie des valeurs accordées au paysage pour la ville de Saguenay

Éléments à retenir :

- Étude à l'échelle régionale, rassembleuse, engagée par les acteurs du tourisme régional
- Prise en compte des dimensions culturelle, sociale, environnementale, esthétique et économique des paysages
- Valeur économique et sociale des paysages comme levier de préservation de certains territoires
- Intégration du réseau et des structures d'accès et de promotion des paysages dans la méthode d'évaluation retenue

Pour en savoir plus :

- Saguenay-Lac-Saint-Jean. Valeur économique et sociale des paysages : <https://medias.saguenaylac-saintjean.ca/m/68c322b5f699790e/original/Rapport-Final-Valeur-Economique-Sociale-Paysages-Saguenay-Lac-Saint-Jean.pdf>



Parc de la Marina de Roberval